Département de Lot et Garonne

COMMUNE DE MONTPEZAT

Nombre de Conseillers: 14

En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Compte rendu de Séance Ordinaire du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-cinq mai s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr SOULIÉ Cédric, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mme BOUCHET Stéphanie, Mme BORDES Christine, Mme CALVET Audrey, Mr RIEUCOS Geoffrey <u>Excusés</u>: Mmes REY Patricia, RALLIER Kelly, Mrs BENOIST Cyril, GODEAS Philippe

<u>Pouvoir</u>: Mr GODEAS Philippe donne pouvoir à Mr ROSSI Tino, Mme REY Patricia donne pouvoir à Mme CALVET Audrey Mme RALLIER Kelly donne pouvoir à Mme le Maire <u>Secrétaire de Séance</u>: Mr Cédric SOULIE

Ordre du jour :

Délibérations:

- ♣ Approbation du compte rendu du 11 avril 2023,
- ♣ Ajout d'une adresse Route de Saint Médard,
- Rachat de fioul à Mme BINNIE Florence suite au retrait de la cuve.
- Situation des Géomètres du cadastre afin de maintenir un service public de qualité,
- **♣** Subventions aux associations,

Qestions Diverses:

- Parole aux Elus,
- Parole aux Commissions

.../...

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 26/2023

Vu le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 avril 2023 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.

Publié le 8 juin 2023 Transmis à la Préfecture le 8 juin 2023

&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter une adresse supplémentaire à Saint Médard. Il s'agit :

Délibération 27/2023

- 2010 Route de Saint Médard.

Ajout d'une adresse à Saint Médard

Publié le 8 juin 2023 Transmis à la Préfecture le 8 juin 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable pour l'ajout de ces deux adresses.

&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'une chaudière à granules dans le logement du Château en remplacement d'un chauffage au fioul, nous avons retirer la cuve qui contenait 150 litres de Fioul.

La locataire demande si la commune peut lui racheter ces 150 litres

Délibération 28/2023

Rachat de Fioul

Publié le 8 juin 2023 Transmis à la Préfecture le 8 juin 2023 de Fioul. Le tarif d'achat de celui-ci était au prix de 1.588 TTC le litre.

Plusieurs tarifs sont proposés:

- 1.00 € 5 voix
- 1.20 € 1 voix
- 1.50 € 4 voix
- 1.58 € 3 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable pour le rachat du Fioul au tarif de $1 \in le$ litre.

&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire présente le communiqué concernant la situation actuelle des géomètres du cadastre à la DGFIP reçu par l'intersyndicale solidaire et la CGT Finances Publiques du Lotet-Garonne.

Délibération 29/2023

Motion pour maintenir un service public du cadastre

« Depuis quelques années maintenant, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a mis en place des mesures visant à innover en matière de cadastre.

Les géomètres du cadastre ont toujours eu l'habitude d'innover et de

Publié le 8 juin 2023 Transmis à la Préfecture le 8 juin 2023 s'adapter a de nouvelles technologies et techniques ; ils en sont mêmes souvent les précurseurs. Pourtant ce que l'on nous présente comme le « foncier innovant » n'est pas à la hauteur d'un plan cadastral vieux de plus de deux siècles et toujours en perpétuelle évolution.

Dans les faits, l'innovation évoquée concerne surtout un aspect budgétaire puisqu'il vise essentiellement à faire moins bien avec moins d'argent (suppression souhaitée de 300 postes de géomètres sur 900). Or, pour nous l'innovation a toujours signifié faire mieux.

Les technologies mises en place n'ont pourtant pas grand-chose d'innovantes, car elles se basent sur des traitements algorithmiques connus depuis longtemps ; rien qui ne justifiait autant d'argent public versé a des sociétés privées (Au moins 30 millions d'euros) dans le cadre du grand plan d'investissement financé par le fonds de transformation de l'action publique. Le choix même du partenaire choisi interpelle : en effet, Google n'est pas vraiment un choix anodin. Un accord entre le fisc français et une société étrangère peu réputée pour son exemplarité fiscale : le message envoyé est troublant

D'autre part, la proximité d'une multinationale qui base sa force sur la collecte de données et des données foncières souveraines est inquiétante!

La DGFiP assure qu'ils veilleront à garder une frontière étanche entre eux et les données foncières.

Doit-on être rassuré quand on sait que les mêmes ont planifié l'évolution de nos logiciels ?

En effet, en Novembre 2022 le seul outil qui nous permettait d'organiser nos missions en récupérant les demandes d'autorisations d'urbanisme, a été supprimé. Il devait être remplacé par une série d'applicatifs plus innovants.

Or, à ce jour, rien ne nous permet d'assurer nos missions correctement que ce soit en matière d'évaluation foncière, de mise à jour du plan et même de suivi de la Taxe d'aménagement dont nous avons la charge depuis septembre 2022. Ce manquement grave va forcément impacter les budgets des collectivités locales. Toujours proches de celles-ci nous savons à quel point la mise à jour des bases d'imposition des Impôts Directs Locaux est primordiale.

Désormais, le recouvrement de la Taxe d'aménagement est également compromis.

Avec la détection des piscines par l'intelligence artificielle de Google, nous avons vu les limites de l'outil et une idée assez claire de l'avenir promis aux géomètres limités a simplement validé d'un clic de souris des traitements automatiques. Le tout éloignant les géomètres des territoires, cantonnés à travailler sur des écrans d'ordinateurs.

Désormais se profile la détection automatique des bâtiments. Là, les limites franchies sont d'un autre ordre :

- Les photos aériennes utilisées pour ces détections ne sont renouvelées que tous les 3 ans et ne sont utilisables qu'après un traitement effectué par l'IGN qui les déforme afin qu'elles soient plus agréables à regarder par un utilisateur de leur site internet. Ce traitement de l'IGN prend entre un et deux ans. Cela signifie que les mises à jour des bâtis fait automatiquement seraient au moins datés de 5 ans.

- Ce traitement ne pourrait pas faire mieux que de représenter un bâti introuvable sur le plan cadastral. Or l'Intelligence Artificielle ne pourra jamais détecter une limite de parcelle à partir de photos aériennes.

Il en découlera une grande imprécision du plan. Il est à préciser que les Géomètres experts s'appuient fréquemment sur les bâtiments représentés au plan pour pouvoir mettre en place les limites parcellaires lors de division. Une précision minimale de la représentation des bâtis est donc primordiale pour la détermination des propriétés privées.

Dommage que la priorité ne soit pas orientée vers des moyens réglementaires nous permettant d'améliorer un plan cadastral fortement dégradé en milieu rural quand celui-ci peut être refait entièrement dans les « zones a fort enjeux économiques » comme les désigne notre administration.

Le risque, pour les collectivités locales, est de voir un nouveau service public déserter les territoires, en plus des effets du « Nouveau Réseau de Proximité » (NRP).

Chacun peut constater les effets des remplacements des trésoreries par les Espaces France Services (EFS).

Encore une fois les collectivités seraient contraintes de recruter des contractuels pour faire le travail que nous ne pourrions plus faire ou, pire encore, de faire appel à des prestataires privés qui n'auront pas notre culture cadastrale et notre connaissance du territoire.

En plus de savoir les dérives que ce genre de situation pourrait engendrer, il est assez aisé d'imaginer le sort réservé aux petites communes rurales qui ne pourront pas s'offrir ce luxe.

Jusqu'à ce jour, nos services ont toujours pu garantir une véritable équité entre les contribuables et le respect du principe républicain d'égalité des territoires.

Nous sommes déterminés à maintenir cette continuité et rester des interlocuteurs privilégiés des élus locaux en première ligne pour constater les effets néfastes du démantèlement accéléré du service public.

Il est grand temps que cette situation soit réglée DE TOUTE URGENCE! Que le « foncier innovant » soit mis en pause le temps de trouver de réelles et nécessaires évolutions qui permettront une plus grande efficacité de nos services dans notre mission de service public.

La direction « tout numérique » que prend le cadastre compromettra fortement la fiabilisation des bases d'impositions des Impôts Fonciers. L'outil numérique ne pourra se substituer à l'expertise et à la connaissance du terrain des géomètres, il ne pourra être qu'un outil dans l'exercice de leurs missions.

Il en va du maintien des services du cadastre, de la sauvegarde du plan cadastral et de l'utilité de nos services pour les collectivités locales. »

Madame le Maire présente également le courrier reçu de la Directrice des Finances Publiques concernant l'alerte de la situation des géomètres du cadastre par les syndicats des Finances Publiques. Afin de montrer le souhait de maintenir un service public du cadastre sur les territoires et ainsi garantir l'équité fiscale entre les concitoyens et le respect du principe républicain d'égalité entre les territoires, il est proposé de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions

- **PARTAGE**: l'inquiétude sur la situation des géomètres du cadastre du Lot-et-Garonne.
- **SOUTIEN**: la volonté de maintenir un service public du cadastre sur les territoires et ainsi garantir l'équité fiscale entre les concitoyens et le respect du principe républicain d'égalité entre les territoires.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demandes de subventions pour 2023.

Délibération 30/2023

Subventions 2023

Publié le 8 juin 2023 Transmis à la Préfecture le 8 juin 2023

ADMR PRAYSSAS	400,00
ADMR CASTELMORON	400,00
Amicale des Pompiers de Castelmoron	227.62
ANDAPEI	160,00
ASS AMIS DE ST JEAN	300,00
ASS CLIMATOLOGIE MOYEN GARONNE	77,00
ASS PARENTS ELEVES MONTPEZAT/ST	300.00
SARDOS	300.00
ASS PECHE ET PISCICULTURE	300,00
Association COP T	50.00
C A U E 47	100,00
CCAS de Montpezat	3 000.00
COMITE FEMININ	80,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	270,00
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
INSTITUT PASTEUR	100,00
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS	38,00
COMBATTANTS	36,00
OUTIL EN MAIN	600,00
PAYSAGE ET PATRIMOINE	50,00
PREVENTION ROUTIERE	53,00
SOCIETE CHASSE	600,00
Comité des Fêtes	1 000,00
Trail – Animation Tourisme Loisirs	70.00
Association de la Bascule	160.00
Association les Producteurs du Moulin	160.00
Association le Nuage Rose	200.00

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

L

Décide à l'unanimité d'accorder une subvention pour 2023 suivant le tableau ci-dessus.

&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Marie COUCHOUD a fait don à la commune d'un Moulin. les peintures de celui-ci sont en cours.

Elle demande au Conseil Municipal de faire des propositions sur le secteur de mise en place de celui-ci

Information 06/2023

Don d'un Moulin à la

commune

Publié le 8 juin 2023

Il est proposé:

- sur le puits, Place de la Mairie 3 voix
- en bas du château d'eau, à côté des escalier du Moulin 10 voix

&&&&&&&&&&&&&&&&

Information 07/2023

Recensement de la Population

Publié le 8 juin 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la période de janvier à février 2024. Il sera donc nécessaire d'embaucher deux personnes pour la réalisation de cette opération.

Deux personnes, car la commune est partagée sur deux secteurs.

&&&&&&&&&&&

Information 08/2023

Demande d'achat groupé de granulés de chauffage

Publié le 8 juin 2023

Madame CALVET Audrey demande si la commune pourrait mettre en place une commande groupée pour l'acquisition de granulés de chauffage.

Mme le Maire demande au secrétariat de se renseigner auprès de la Trésorerie afin de savoir si la commune peut mettre en place ce service.

Information 09/2023

Demande d'achat de Poubelles

Publié le 8 juin 2023

Monsieur RIEUCOS Geoffrey demande à Madame le Maire s'il était possible d'acquérir des poubelles assez grandes pour les particuliers. Cela afin de permettre à ceux-ci d'effectuer chez eux le tri sélectif et de faciliter le dépôt dans les containers.

Madame le Maire demande au secrétariat de se renseigner au niveau

du SMICTOM.

&&&&&&&&&&&&&

Information 10/2023

Embauche saisonnière

Publié le 8 juin 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'étant donné que l'agent technique est à temps partiel, soit 80 % du temps de travail, elle a réalisé l'embauche de Monsieur Bernard VASSAL sur un emploi saisonnier sur un temps de travail de 5 h 15 par semaines.

&&&&&&&&&&&

Information 11/2023

Egouts au niveau de l'école

Publié le 8 juin 2023

Monsieur CABAS informe le Conseil Municipal que depuis quelques temps des odeurs de remontés d'égout sont présentes régulièrement au niveau de la salle de jeux des maternelles.

Cela provient des toilettes et lavabos de la maternelle qui ne sont pas équipés de siphons.

Un devis va être réaliser en vue d'éliminer le problème.

Fin de séance 23h 30

Mme SEIGNOURET Mr CARREGUES

Mr CABAS Mr ROSSI

Mr FLEURY Mme CALVET

Mme BOUCHET Mme BORDES

Mr SOULIE Mme RALLIER

(Passes in à Mrea la Maine)

(Pouvoir à Mme le Maire)

Mr RIEUCOS Mr BENOIST

(Excusé)

Mme REY Mr GODEAS (pouvoir à Mme CALVET) (pouvoir à Mr ROSSI)

n°	Objet de la Délibération
Délibération	
26/2023	Approbation du Procès-Verbal de la séance du
	11 avril 2023
27/2023	Ajout d'une adresse à Saint Médard
28/2023	Rachat de Fioul
29/2023	Motion pour maintenir un service public du
	cadastre
30/2023	Subventions 2023